

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE INTERCOMMUNAL

N° 007/11/2015

EXERCICE 2015

Heures Supplémentaires  
Année scolaire 2014/2015

Membres en exercice :	28
Présents :	05
Suf. Exprimés :	10
Votes pour :	10
Votes contre :	00
Abstentions :	00

**L'an deux mil quinze, le vingt-cinq novembre, à 18h30**, le Comité Intercommunal du SITS de Chârost – St Florent, **légalement re-convoqué en session ordinaire suite à l'absence du quorum lors de la réunion du 20 novembre 2015**, en la salle des délibérations de la Mairie de St Florent sur Cher, sous la présidence de Madame C. LOZACH-SIRET.  
Secrétaire de séance : M. TABARD  
Date de convocation : 21 novembre 2015

Etaient présents :

Mmes SENUT et TRAMUNT de Plou - Mme MIGNARD de St Caprais - M. TABARD de St Florent/Cher - Mme LOZACH-SIRET de Villeneuve/Cher.

Etaient excusés :

Mmes DLUS et PETIT de Chârost - Mmes PAZOS-MONVOISIN et PIROT de Civray - M. PRIEUX et Mme RAMOS de Lunery - M. MATHET de St Ambroix - Mme SANTOSUOSSO de St Caprais - Mme BOUCHER de St Florent/Cher - M. DUPARQUET de Sainte Lunaise - Mme TORNAY de Saugy - Mme GAILLARD de Villeneuve/Cher.

Etaient absents :

M. BATAILLER et M. FAINEANT de Corquoy - Mme FOSSE et M. MALIN de Lapan - Mme AOUDAR et M. FOUGERON de Poisieux - Mmes HEZELOT et TERRADE de Primelles - M. LALOEUF de St Ambroix - Mme JOCHYMS de Ste Lunaise - M. MONTCHARMONT de Saugy.

Ont donné « Pouvoir » :

Mme PETIT à Mme TRAMUNT - M. PRIEUX à M. TABARD - M. DUPARQUET à Mme LOZACH-SIRET - Mme SANTOSUOSSO à Mme MIGNARD - M. MATHET à Mme SENUT.

La Présidente expose,

L'analyse du Rapport d'Activité, pour la période du 01/09/2014 au 31/08/2015 présente un dépassement du temps conventionnel de travail.

Le dépassement horaire concerne deux agents et s'établit comme suit :

- Arnaud CHABANCE : Adjoint Technique P<sup>al</sup> de 2<sup>ème</sup> classe : **22** heures supplémentaires
- Arnaud CHABANCE : Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe : **165** heures supplémentaires

Il y a lieu de régler les heures supplémentaires produites, au tarif unique correspondant de 1 à 14 heures supplémentaires mensuelles pour les agents en fonction de leurs indices.

Après en avoir délibéré,

**LE COMITE INTERCOMMUNAL**

- approuve à l'unanimité des membres présents le rapport ainsi que les résultats chiffrés
- la ligne budgétaire 64111 étant suffisamment provisionnée
- charge sa Présidente de rédiger et signer tous les documents nécessaires à ce paiement.

Saint Florent/Cher, le 26 Novembre 2015

Au registre sont les signatures

C. LOZACH-SIRET  
Présidente du SITS

**Rendue exécutoire**

Transmise en Préfecture le :

Publiée le :

La Présidente du SITS,